PONCIN

Vallée de l'Ain

LE CURÉ DE MARCHAND DE BOIS

Jacques RUTY

21 janvier 2019

Couverture : Église de Poncin vers 1890- Dessin extrait des *Statistiques de l'Ain de Théodore Ogier 1895*

Contenu du feuillet

LE CURÉ DE MARCHAND DE BOIS....3

Les nouveaux curés de la Restauration....4
Instituts d'éducation et de formation du Diocèse de Belley....4
Ménestruel....4
L'abbé GRANJARD : son parcours jusqu'à Poncin....5
Le curé et les notables de Poncin....6
L'ultra-royaliste prend « le bon chemin »....7
Le « curé marchand de bois »....8
Constitution du domaine du Chanay....9
La chute....10
Les procès....13
Retour de Grandjard à Poncin....15

LE CURÉ DE MARCHAND DE BOIS

Aux confins des communes de Jujurieux et Poncin se creuse un vallon vers le nord, en direction de Poncin. C'est aujourd'hui un coin agréable où serpente une petite route étroite desservant la ferme du Chanay par un gorget au départ de Poncin. L'office du Tourisme en a fait un but de promenade à partir du chef-lieu. Le vallon s'élargit progressivement sur deux kilomètres, pour aboutir à la combe du Chanay, dont le nom trouve probablement son origine dans la *chanée*, le canal. Au début du XIX^{e} siècle, cette combe terminale, arrosée par plusieurs sources était rendue très humide et marécageuse, sauvage, peu exploitée, broussailleuse, par endroits couverte de fougères, avec d'immenses forêts sur ses flancs, tels le bois du Chapitre ou ceux de la Manche et de l'Isle ; au sud, ce sont les bois communaux de Charmontey de Saint-Jean-le-Vieux et Jujurieux. Les sources, moins abondantes qu'autrefois, se rejoignent et se perdent dans le sol, un peu à l'aval du lieu-dit Le pré de l'Étang, sans atteindre Poncin et la rivière d'Ain.

C'est dans ce cadre idyllique que vers 1837, le curé GRANJARD de Poncin créa une sorte d'atelier pour la formation de domestiques ruraux adaptés au service des curés du diocèse de Belley, tel que l'indiqua dans une déposition, son associé Germain PÉNÉLON, ancien maître menuisier de Poncin[1].

Le chemin du Chanay

1 Source : *Mémoire pour Germain Pénélon, menuisier à Poncin*, Imprimerie de Boursy fils, Lyon. Bibliothèque municipale de Lyon.

Les nouveaux curés de la Restauration

Avec le Concordat, l'Église dut former de nouveaux prêtres. Puis la Charte constitutionnelle de Louis XVIII garantit la liberté de culte à partir de 1814. La religion catholique apostolique et romaine étant religion de l'État, c'est le ministère des cultes chrétiens qui rémunérait les prêtres des paroisses, placés toutefois sous l'autorité de l'évêque. Ainsi, le curé rural de la Restauration, n'avait plus le même statut ni la même vie que sous l'Ancien Régime[2]. La plupart des jeunes curés, instuits par de longues études au séminaire, aspiraient au statut de notables. Souvent critiques sur la gestion communale, la plupart des conflits avec les édiles locaux prenaient majoritairement une tournure politique. Les curés de l'Ancien Régime vivaient de leur bénéfice, parmi les paysans et semblablement à eux, cultivant leur jardin et leurs terres. Sous la Restauration ils s'embourgeoisaient, repliés dans leurs nouvelles conditions, rechignant aux travaux manuels, avec pour seuls revenus un maigre traitement et le casuel. Avec de telles aspirations, la traditionnelle servante n'était plus suffisante : l'emploi d'un domestique pour améliorer l'ordinaire semblait nécessaire.

Le recrutement des femmes était particulièrement malaisé : « Nous savons combien il est difficile maintenant de se procurer des servantes convenables qui aient l'âge requis par les règlements ecclésiastiques », disait le cardinal de La Tour d'Auvergne. Semblablement, trouver un domestique masculin docile, compétent, peu exigeant pour ses gages et titulaire d'un billet de recommandation favorable, semblait relever de la gageure. Prendre en charge et former des jeunes gens pauvres destinés à cet emploi, semblait donc une évidence. C'est ce dont fut chargé l'abbé GRANJARD, la création d'instituts d'éducation étant un des objectifs que s'était fixé Diocèse.

Instituts d'éducation et de formation du Diocèse de Belley

Au début de son épiscopat, Monseigneur DEVIE créa plusieurs instituts de bienfaisance, dont celui du domaine de La Maison Blanche, établi entre 1832 et 1835, sur la commune de Châtenay dans les Dombes. Cet établissement devait former des commis de ferme compétents dans le domaine de l'agriculture, secteur économique que les autorités s'attachaient à développer[3]. Malheureusement, cette école agraire pour enfants pauvres tourna rapidement au fiasco : le Diocèse dut revendre ce beau domaine. GRANJARD avait connaissance de cet échec ; le lancement d'une nouvelle école aurait dû lui inspirer de la prudence. L'évêque, fort de son expérience passée, laissa l'initiative et la responsabilité à l'ambitieux curé de créer une entreprise commerciale, plus souple qu'un institut.

Ménestruel

Non loin du Chanay, vers 1824 se créa et se développa durablement un autre institut réservé aux enfants riches : Ménestruel. Son fondateur fut l'abbé Claude-Marie BOCHARD, né en 1759 d'une famille bourgeoise de Poncin. Après avoir terminé sa carrière comme grand vicaire du diocèse de Lyon, il fonda dans la propriété familiale une maison d'éducation agrée par l'État.

2 Voir *Prêtres et paroisses au pays du Curé d'Ars*, Philippe Boutry, cerf, 1986.

3 Sources : *Prêtres et paroisses au pays du Curé d'Ars*, Philippe Boutry, cerf, 1986 ; Journal de l'Ain du 2 janvier 1835.

Poncin, collège de Ménestruel

Son successeur à la direction fut l'abbé CORSAIN en 1831. Puis en 1832, le fondateur testa en faveur du sieur CHENEVIER qu'il avait élevé, et qui paraissait à cette époque être attaché à l'établissement dirigé par l'abbé CORSAIN. Après son décès, le 22 juin 1834, les héritiers légitimes de Claude-Marie BOCHARD formèrent une demande en nullité de la vente et du testament. Le 1 août 1837, le tribunal civil de Nantua rejeta cette demande ; en appel, la Cour royale de Lyon confirma le jugement[4] le 21 août 1838. L'établissement fonctionna jusqu'au début du XX^{e} siècle, puis il fut transformé en aérium de la ville de Villeurbanne. Aujourd'hui il est propriété privée.

L'abbé GRANJARD : son parcours jusqu'à Poncin

Jean-Baptiste (dit Jean) GRANGEARD est né le 16 prairial an III (4 juin 1795) à Panissières, département de la Loire, fils de Noël GRANGEARD, marchand toilier, et BONASSIEUX Jacqueline son épouse. On trouve son patronyme graphié également : GRANDJARD, GRANDJEARD, ou GRANJARD, cette dernière forme étant la plus souvent rencontrée, d'ailleurs l'intéressé signait son nom de cette manière.

D'après l'ouvrage de Jean Coste et Gaston Lessard, maristes[5], Jean GRANJARD fut placé au petit séminaire de l'Argentière, en classe de huitième. Il fit la cinquième à Roanne. Puis il entra au grand séminaire Saint-Irénée à Lyon.

Après ses trois années régulières de théologie « *il reçut la tonsure et mineur le 18 juillet 1818, le sous-diaconat le 26 juillet 1819, le diaconat le 18 mars 1820 et la prêtrise le 23 juillet 1820. Le 10 août de la même année,* il fut nommé *vicaire à Poncin, puis le 15 avril 1823 curé à Saint-Alban près de Cerdon ».*

Pendant les trois premières années d'exercice de son ministère dans le Bugey, l'abbé GRANJARD conserva l'estime de ses supérieurs, malgré son effervescence. Ultra royaliste convaincu, le 19 novembre 1823, il part comme aumônier du 7^{e} Régiment de ligne, envoyé par LOUIS XVIII contre les démocrates portés aux Cortes. Cette année-là, est aussi celle de la naissance du diocèse de Belley : Monseigneur Devie fut préconisé à Rome que le 10 mars 1823 et arriva à Belley le 3 juillet.

De retour à Paris – son régiment étant en garnison à Popincourt – GRANJARD se fait remarquer par l'Archevêque de Montauban le 13 mai 1824, lors de la célébration de la messe pour la com-

4 Source : Journal des conseils de fabriques des cures-Vol 9 et 10-1843.

5 Source : *Fontes historici Societatis Mariae, Volume 3, Numéro 4*, Comités historiques des pères et des sœurs maristes, 1967.

munion des enfants à Saint-Sulpice : grâce à une « instruction convenable », il parvint à faire communier plusieurs dizaines de soldats. Cinq jours plus tôt, les mêmes soudards avaient manifesté leur foi au Mont-Valérien, et suite au petit discours sur la religion de leur aumônier, ils répondirent aux cris de *« Vive la religion ! vive la croix ! vivent les Bourbons »*. Son engagement politique le rapprocha des sphères du pouvoir : le 18 juillet 1824, le prince de CROY, archevêque de Rouen, lui remis le titre honorifique d'*aumônier honoraire de Monsieur* ; le 3 août suivant Son Altesse Royale Madame la duchesse d'Angoulême – dernier enfant survivant de Louis XVI et Marie-Antoinette – lui fit accorder 200 francs pour l'église de Saint Alban qu'il avait desservie[6]. Jean GRANJARD n'avait donc pas oublié le Bugey ; il songeait même à y retourner et envisageait d'obtenir la cure de Cerdon, *qu'il espérait voir devenir une cure cantonale,* et bénéficier ainsi du statut de curé *inamovible*, bien meilleur que le statut ordinaire[7]. En effet, à l'inverse du statut des chanoines et des curés inamovibles, celui des prêtres desservants de seconde classe était assez précaire : au gré des rumeurs, fondées ou pas, l'évêque avait le pouvoir de muter ou de révoquer à sa guise. Plus tard, l'abbé GRANJARD s'éleva vigoureusement contre cette gestion arbitraire, en participant activement à la *révolte des succursales*.

Après avoir pris quelques garanties, l'aumônier démissionna de l'Armée le 10 février 1825[8], soit quelques mois après l'avènement du dernier des Bourbons, le pieux et ultra royaliste Charles X. Le 22 juin 1825 le Vicaire général de Belley l'installait à la cure de Cerdon[9]. Il arrivait en remplacement des frères COLIN, curé et vicaire, lesquels venaient de créer la toute nouvelle Société des Maristes, installée provisoirement au petit séminaire de Belley[10].

L'abbé GRANJARD ne resta qu'une année à Cerdon. Son passage fut cependant marqué par la vente de la chair de l'église, qui fut paraît-il, transportée à Hautecour[11]… Enfin, suite au décès du curé de Poncin, l'abbé COLLET, il fut nommé en remplacement par ordonnance royale du 23 août 1826[12]. Toujours en seconde classe, l'ambitieux curé réitéra sa demande en 1828. Or, l'Administration fixait le taux d'avancement au 1/10 des curés de 2^{e} classe, et le diocèse de Belley comptait déjà 3 prêtres de première classe sur 34[13]. Sa demande fut rejetée, le 7 mars.

Le curé et les notables de Poncin

GRANJARD fréquentait bien entendu toute la « bonne société » de Poncin : le banquier LABBEY, le médecin BICHAT, le vétérinaire FAURE, et surtout son bon ami le notaire PUPUNAT

6 Source : *L'ami de la religion et du roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire*, Volume 40, Adrien Le Clere, imprimeur du saint-Père et de l'Archevêque de Paris, 1824.
7 Sources : *Le curé, pasteur : des origines à la fin du XXe siècle : étude historique et juridique*, Thierry Blot, D. Castrillón Hoyes, Éditions Pierre Téqui, 2000.
8 Source : *Mémoire justificatif de l'Abbé Granjard*, imprimerie Dumoulin, Lyon, 1839.
9 Source : *Fontes historici Societatis Mariae, Volume 3, Numéro 4*, Comités historiques des pères et des sœurs maristes, 1967.
10 Source : *Vie de Mgr Alexandre-Raymond Devie Évêque de Belley*, J. Cognat, J. B. Pélagaud imprimeur-libraire, Lyon et Paris, 1865.
11 Source : *Fontes historici Societatis Mariae, Volume 6*, Comités historiques des pères et des sœurs maristes, 1977.
12 Source : Archives départementales de l'Ain, 1 V 17.
13 Source : Archives départementales de l'Ain, 1V 17.

avec lequel il commentait chaque jour les nouvelles de la *Gazette Universelle de Lyon*[14], arrivant par la Poste. Son intervention efficace auprès du député de l'Ain et Conseiller d'État, Jean François DUDON, permit d'étouffer un scandale naissant à Nantua : le président du tribunal et son fils avoué étaient soupçonnés de collusion. Les personnes en cause n'étaient autres que le père et le frère du notaire PUPUNAT. La mise à la retraite anticipée du juge coupa court aux rumeurs[15].

Jean GRANJARD a sans doute vécu l'abdication de Charles X avec frustration. Mais GRANJARD était intelligent : il s'adapta. Une occasion qui se présenta bientôt à lui est là pour le prouver.

L'ultra-royaliste prend « le bon chemin »

À cette époque, les autorités redoutaient les enterrements civils volontaires, occasions de rares mais bruyantes manifestations d'opposition au pouvoir royaliste. Or, le 3 juillet 1831, le sieur Hippolyte PITTION, adjoint et officier le l'État civil de Jujurieux, républicain âgé de 43 ans, décéda. Les autorités craignaient un nouveau scandale, mais la famille ne s'opposa pas à un enterrement religieux classique. Paradoxalement, le curé de la paroisse et son vicaire, probablement un tantinet rancuniers, s'absentèrent délibérément de la cure pour s'affranchir de procéder à l'inhumation d'un « mécréant ». Le préfet, qui connaissait GRANJARD et prétendait l'avoir « mis sur le bon chemin » – politique s'entend – fit appel à lui pour remplacer les curés défaillants. Il accepta, tirant par la même occasion Mgr DEVIE de ce mauvais pas. GRANJARD retomba aussitôt dans les bonnes grâces de son évêque et du nouveau pouvoir politique en place, cette affaire étant remonté jusqu'au ministre[16].

La confiance de l'évêque retrouvée, et sa droiture prouvée, le bouillonnant curé, fut alors chargé par le diocèse de mettre sur pied à Poncin l'école d'agriculture évoquée plus haut. C'est du moins ce que nous laisse penser la synthèse des différents papiers et écrits relatifs à ce sujet.

Avant 1830, les maires étaient nommés à la discrétion du roi. Non rétribué, ces postes étaient réservés aux notables. À partir de 1831, sous le règne de Louis Philippe, les maires et les adjoints étaient choisis parmi les conseillers municipaux élus par les plus imposés de la commune, mais toujours nommés par le pouvoir. Pour cette période les maires de Poncin furent successivement :

- de 1827 à 1833 : Charles-Aimée BOCHARD[17] ;
- de 1833 à 1836 : Xavier THOUBILLON[18] ;
- de 1836 à 1840 : Charles François PUPUNAT, notaire ;
- de 1840 à 1847 : Xavier THOUBILLON ;
- de 1837 à 1848 : Charles François PUPUNAT, notaire.

14 Quotidien politique et littéraire ultra-royaliste, publié entre 1819 et 1828.
15 Source : *Mémoire justificatif de l'Abbé Granjard*, imprimerie Dumoulin, Lyon, 1839.
16 Voir les sources de Philippe Boutry, ouvrage précité, et Claude-Joseph Bonnet, tome 2, Henri Pansu.
17 Né le 9 mai 1760 à Poncin. Fils du notaire Joachim, frère de Claude Marie. Fut sous-préfet de Trévoux et parlementaire, entre autres fonctions départementales et cantonales.
18 Né en 1798 à Poncin.

L'abbé GRANJARD menait une vie paisible au sein de sa paroisse : en plus du jardin du presbytère, vers 1833 la commune lui avait cédé en usufruit deux petites parcelles au lieu dit « Vers le Pont » : un petit pré de 930 mètres carrés et un jardin de 1400, situé à l'emplacement de l'école actuelle, et une terre minuscule de 130 mètres carrés en rive gauche du Veyron, à l'aval du pont[19]. Cependant son franc parlé ne plaisait pas vraiment aux « tireurs de ficelles » sur la scène locale.

L'église de Poncin vers 1890-Dessin extrait des statistiques de Théodore Ogier

Lors du renouvellement partiel du Conseil municipal, en novembre 1834, on reprocha à l'abbé d'user de son droit de vote et d'abandonner l'église à son vicaire, Pierre GILBERT. Une rumeur courut sur sa possible implication dans une campagne de dénigrement de la Municipalité dans un tract distribué à la population. De là naquit une polémique entre le curé et MM CHAMPION et BOCHARD. Pourtant l'abbé GRANJARD n'était pour rien dans cette affaire, l'auteur du pamphlet étant signé du géomètre Louis-François JANTET qui fit insérer une confirmation dans la presse [20].

C'est dans cette ambiance que l'abbé GRANGEARD se lança dans son entreprise forestière

Le « curé marchand de bois »

L'atypique et battant curé de Poncin, bousculant parfois les mentalités du diocèse, fut donc chargé en 1834 par Monseigneur Devie de composer, sur le territoire de Poncin, une sorte d'école d'agriculture « où devaient être élevés des jeunes gens destinés à servir de domestiques aux curés du diocèse » : ce sont là les termes employés à son associé. Pour ce faire, une *société en participation* fut crée entre Jean GRANJARD et Germain PÉNÉLON en novembre 1835 : l'abbé fournit les fonds et PÉNÉLON fut chargé des achats et ventes, avec partage des bénéfices et des pertes[21]. En outre l'abbé finança quatre chevaux et quatre voitures servant à débarder et transporter les bois, achetés sur pieds, préparés en moules ou en plateaux sciés sur place[22].

Les produits étaient expédiés par radeaux, au gré de l'état de la Rivière d'Ain, essentiellement vers la ville de Lyon, grande consommatrice. Pour exemple, au cours de l'année 1836, Germain PÉNÉLON vendit 1600 mètres de plateaux de chêne au sieur TUREL habitant aux Brotteaux de Lyon, les voituriers d'eau étant Didier LOMBARD de Neuville et Hyacynthe METTON de Poncin, au départ de chacun de ces deux ports fluviaux[23].

19 Source : Matrice cadastrale de Poncin.
20 Source : Journal de l'Ain du 26 décembre 1834. Jantet a levé les plans du cadastre de Poncin en 1826. Il fut cité comme témoin dans l'affaire Granjard.
21 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E1961, n°75, *Dissolution de société*.
22 Source : Mémoire pour Germain Pénélon, imprimerie de Bourcy fils, Lyon, et 3E1961, f°75. Granjard n'avait pas encore acquis la propriété du Chanay.
23 Source : Mémoire des victimes du notaire Pupunat, pièces du pourvoi en cassation.

Les affaires semblaient florissantes. Très affairé, l'abbé pouvait compter sur son dévoué vicaire, pour gérer la paroisse durant ses fréquentes absences, et sa domestique pour l'intendance.

Pourtant, l'activité extraordinaire de l'exubérant curé n'était pas du goût d'une partie de la bourgeoisie locale. Déjà, le maire et les répartiteurs de l'impôt, considérant GRANJARD comme un commerçant ordinaire, lui imposèrent de payer une patente de marchand de bois. Cependant, après réclamation de l'intéressé, il fut exonéré par le contrôleur des Contributions indirectes de Nantua[24]. Puis son ami Charles François PUPUNAT fut nommé maire de Poncin le 28 novembre 1836[25]. Dès lors, leur amitié s'étiola progressivement : ils furent plus tard les meilleurs ennemis.

Pour s'assurer davantage de débouchés, GRANDJARD crut bon de s'associer avec la maison PERRET-DERAT-VALET du Faubourg des Brotteaux à Lyon. Mais l'affaire ne fut pas très rentable et capota au bout de 15 mois, le 10 mars 1837. Le Tribunal de commerce de Lyon ordonna la liquidation le 6 juin suivant ; les comptes furent arrêtés au 23 novembre 1837. Dans l'impossibilité de rembourser ses créanciers, la faillite de l'entreprise agricole de GRANJARD fut prononcée définitivement par le tribunal de Nantua le 21 février 1838[26].

Malgré tout, cette expérience malheureuse aura eu le mérite de former le domaine du Chanay.

Constitution du domaine du Chanay

Au cours de l'année 1837 l'abbé s'était endetté considérablement en faisant plusieurs acquisitions à crédit :

1. Le 4 février, par-devant Me Pierre SUFFET, notaire à Bourg-en-Bresse : la forêt de l'Isle, soit plus de 14 hectares de bois cadastré n°876-section G-2^{e} feuille, vendue par Mr Vincent de LORMET, biens issus de l'ancienne seigneurie de Chenavel, acquis de Mr Victor Henri Maurice, marquis de COSTAZ de Chambéry. Le montant de la vente s'élève à 12 000 francs remboursables en trois échéances réparties jusqu'au 11 novembre 1845, avec intérêts au taux de 5 %[27].

2. Le 22 février, au même vendeur, par-devant Me LAPORTE, notaire à Saint-Jean-le-Vieux, une châtaigneraie située au lieu dit à la Beletaz, territoire de Chenavel, de la contenance de 92 ares, pour la somme de 900 francs, payable à moitié au 11 novembre 1842, et l'autre moitié au 11 novembre 1845, avec intérêts de 5 % à compter du premier janvier 1837. Acte fait et passé au château de Chenavel, acheté par le vendeur avec les terres en 1833[28].

3. Le 10 mars, achat d'un bois et terre de 46 ares au lieu dit Au Chanay, confiné au matin par le bois de Mr de SEYSSEL, au nord jouxtant le pré de l'acquéreur et à l'ouest bordé

24 Source : *Mémoire justificatif de l'Abbé Granjard*, imprimerie Dumoulin, Lyon, 1839.
25 Source : *Dictionnaire des hommes et des femmes politiques de l'Ain*, Dominique Saint-Pierre, M&G éditions, 2003.
26 Source : *Prêtres et paroisses au pays du Curé d'Ars*, Philippe Boutry, cerf, 1986 ; page 284. Pièces du jugement manquantes aux Archives départementales de l'Ain, la cote comportant de nombreuses lacunes.
27 Source : Arch. dép. de l'Ain, Transcriptions hypothécaires de Nantua, volume 45, article 50.
28 Source : Arch. dép. de l'Ain, Transcriptions hypothécaires de Nantua, volume 46, article 17.

par le chemin du Chanay, pour une somme de 400 francs. Vente faite sous seing privé par Mr César GIRARD, marchand à Poncin.

4. Le même jour, achat d'une pièce de terre, lieu-dit Le Pré de l'Étang, commune de Poncin, d'environ 15 ares, confinée au nord par le pré appelé Pré Philibert, au midi la terre de l'acquéreur, au matin le bois de Mr de SEYSSEL, et à l'ouest bordé par le chemin de desserte du Chanay, moyennant la somme de 100 francs. Vente faite sous seing privé par Jean Antoine RIBOUD, maître tourneur à Poncin.

5. Le même jour, achat d'une parcelle de terre d'une contenance d'environ 15 ares, soit 2 ½ mesures locales, situé au même lieu, Le Pré de l'Étang, confiné au matin par le bois de Mr de SEYSSEL, au sud par le pré de César GIRARD, au nord par la propriété des héritiers de Mr Jean-Louis GIRARD, pour une somme de 200 francs. Vente faite sous seing privé par Mr Louis César GIRARD, curé d'Arbigny.

6. Le 12 mars, acquisition d'une pièce de terre lieu dit Au Chanay, provenant de Mr de SEYSSEL, d'une contenance de 22 ares, confinée par la terre de RAVIER du matin, celle du maçon DUBEL, du soir, au midi par un chemin de desserte des habitants du Chanay, moyennant une somme de 123 francs. Vente faite sous seing privé par Mr Xavier SABLIER, propriétaire à Poncin.

Tous les actes sous seing privé furent enregistrés au bureau de Poncin. L'abbé déposa les doubles à l'étude de Me ROUSSET à Lyon le 23 octobre 1837[29], en garantie d'un prêt de 1 000 francs consenti le 7 juillet auprès de Mr Louis ROLLE demeurant Faubourg de la Guillotière à Lyon.

Le 25 juillet 1837, l'emprunt servit en totalité à l'acquisition de deux prés appelés Pré de l'Étang appartenant à la famille PHILIBERT, cadastrés à Poncin n° 999, 1001 et 1023 de la section G, 2e feuille, d'une contenance totale d'1ha 8 ares et 90 centiares. L'acte fut signé par-devant Me Pierre Suffet, notaire à Bourg-en-Bresse.

C'est ainsi que se forma le domaine du Chanay. L'abbé y fit procéder ensuite à des travaux considérables de débroussaillage et d'assainissement. Il projetait d'y planter 1200 jeunes peupliers qu'il avait bouturés et élevés dans le jardin de la cure. Les terres arables étaient cultivées par un fermier, Jean-Baptiste NOIR originaire du hameau de Chenavel distant de seulement 1400 mètres. Puis on y édifia quelques bâtiments[30] pour abriter bêtes et ouvriers.

La chute

Pour éviter la saisie, fin janvier 1838, l'abbé GRANJARD décida de vendre, pour un montant de 10 000 francs, son stock de bois, ses chevaux et le matériel d'exploitation, à Mr FAURE, vétérinaire dont il était débiteur de 1800 francs. Cette vente fut passée devant témoins, mais le notaire PUPUNAT ne prit ce jour-là que des notes et fit signer un blanc seing au vendeur, prétextant n'avoir pas le temps de rédiger l'acte immédiatement. Ce blanc seing resta en l'état, l'acheteur n'ayant jamais pu finaliser la vente : d'après lui, le notaire se dérobait à chacune de ses visites à

29 Source : Arch. dép. de l'Ain, Transcriptions hypothécaires de Nantua, volume 46, article 49.

30 Aucune construction n'est mentionnée sur le plan du cadastre de 1826, ni dans les actes d'acquisitions faites par Granjard. Par contre, la vente faite à Mr Ruivet le 8 février 1838, donne une description de la ferme.

l'étude. Si bien que Mr FAURE crut que le vendeur renonçait à passer le contrat[31]. Qu'avait donc en tête le notaire ?

Puis GRANJARD partit pour Belley, accompagné de son fermier et de son futur mandataire, Louis LABBEY, banquier et homme d'affaires de Poncin, afin de négocier avec l'évêque sa sortie du diocèse et la vente du domaine pour payer les créanciers[32].

Mgr DEVIE – Dessin Tailland Sc.

Après une journée de voyage en voiture à cheval, le fermier suivant à pied, ils restèrent à Belley du 6 au 8 février. Mgr Devie fut d'accord pour racheter les propriétés du Chanay, à condition que le curé démissionne de son ministère de Poncin. En contre-partie, un certificat de capacité lui fut accordé, ainsi que l'assurance du versement d'un secours annuel de 500 francs.

Le lendemain 8 février 1838, les trois compères se rendirent en l'étude de Me Victor Henri SEVOZ, située dans la même ville, pour passer les actes suivants[33] :

1. Une procuration passée à Mr Louis LABBEY, propriétaire demeurant à Poncin, le désignant comme mandataire général et spécial pour « régir, gérer et administrer, activement et passivement, tous ses biens, droits et affaires présents et avenir, louer et affermer à telles personnes pour le temps et aux prix, charges, clauses et conditions que le mandataire jugera convenable, tout ou partie de ses biens meubles et immeubles ; passer proroger, renouveler et accepter tous baux, les résilier ; donner ou accepter tous congés ; toucher et recevoir tous loyers, fermages, intérêts de capitaux, même tous remboursements offerts ou exigibles et généralement toutes sommes qui pourront être dues ; vendre tout ou partie des biens meubles et immeubles lui appartenant… ».
2. La vente par Mr Louis LABBEY, fondé de pouvoir de l'abbé GRANJARD, à Claude Joseph RUIVET, vicaire-général-archidiacre à l'Évêché de Belley, moyennant la somme de 60 000 francs, payable aux créanciers hypothécaires de Mr GRANJARD :
    - D'un corps de domaine avec tous les bâtiments qui s'y trouvent, composé d'un bois-taillis contenant environ 15 hectares, appelé Bois de l'Isle et d'une terre arable contenant environ 12 hectares appelée au Chanay, le tout contigu, confiné au levant par les bois de plusieurs parties, au couchant bois et terres de différents propriétaires de Chenavel, au midi par les communaux de Saint-Jean-le-Vieux et Poncin, au nord ceux de Poncin ;

31 Source : *Mémoire justificatif de l'Abbé Granjard*, imprimerie Dumoulin, Lyon, 1839.
32 Source : déposition de Jean-Baptiste Noir, M*émoire des victimes du notaire Pupunat*, imprimerie de Dumoulin, Ronet et Sibuet, Lyon, 1840.
33 Source : Arch. dép. de l'Ain, Transcriptions hypothécaires de Nantua, volume 46, article 120.

- D'une parcelle de terre ensemencée, contenant environ 1 hectare, confinée au levant par différents particuliers, au couchant chemin de desserte, au midi les bois de plusieurs parties, au nord bois de Mr BOCHARD ;
- D'une autre parcelle composée de terres et bois avec une carrière de pierres, contenant environ 8 ares, appelée Sous le Taillis, confinée au levant par un chemin de desserte, au couchant les communaux de Chenavel, au midi la terre des héritiers de Joseph NEYROD et autres, au nord le bois taillis de Joseph DARAND ;
- D'une autre parcelle de terre contenant environ 27 ares, appelée Au Chanay, confinée au couchant par la terre de Jean-Baptiste GRUMET, au levant terre de Louis CHATRON, au midi le bois de Mr ROYER, au nord la terre du Chanay ci-dessus désignée, un petit chemin entre deux ;
- De tout le cheptel attaché au domaine, consistant en deux bœufs, cinq mères vaches et une génisse, les foins, pailles, fourrages et engrais, applis aratoires, sauf la moitié des bestiaux appartenant au fermier, qui se trouvaient à ce moment-là dans les bâtiments du domaine.

En réalité, M. RUIVET obéissait à son despotique évêque qui lui avait imposé cette acquisition. Dans une lettre datée du mois de juin suivant, le vicaire-général écrivait à Me ROUSSET de Lyon : « *Monsieur, j'ay acheté, il est vray, à mon corps défendant le domaine de M. GRANJARD, 60 000 francs…* ». Cet autoritarisme généralisé conduira vers 1839 à la révolte des jeunes prêtres du diocèse, appelée *la révolte des succursales*[34].

Par la suite, le domaine du Chanay sera en partie démembré. Près de la moitié du bois de L'Isle sera cédée par lots à plusieurs habitants de Chenavel. Une dizaine d'années plus tard, le reste arrivera à l'abbé CORSAIN, successeur du curé déchu à partir de mai 1838, et aussi supérieur des frères de la Croix de Jésus à Ménestruel, puis à cette société elle-même[35].

Mais revenons au 9 février 1838.

Rentré de Belley, Jean GRANJARD rassembla ses affaires personnelles et partit pour Lyon, en attente de regagner Paris, « *décidé à ne jamais revoir le Bas-Bugey* ». On verra que le sort en décidera tout autrement !

En attendant, ses anciens amis PUPUNAT et LABBEY, qui ne songeaient qu'à abuser de la situation piteuse dans laquelle se trouvait l'ancien curé de Poncin et satisfaits de s'être débarrassé d'un gèneur. Mgr Devie dut également voir partir ce remuant curé aux initiatives hasardeuses, avec un certain soulagement. Si la fondation de l'école d'agriculture du Chanay échoua lamentablement, son projet de maison de retraite pour les prêtres était en phase d'aboutir : ce même mois de février, il transféra à l'Évêché la propriété du château de Pont-d'Ain qu'il venait d'acquérir [36].

34 Sources : *Prêtres et paroisses au pays du Curé d'Ars*, Philippe Boutry, cerf, 1986.
35 Matrice cadastrale de Poncin.
36 Source : Le Journal de l'Ain du 20 février 1838, page 2.

Le 11 février 1838, par acte passé chez Me PUPUNAT[37], le mandataire de GRANJARD et Germain PÉNÉLON procédèrent à la dissolution de l'association primitive. En même temps, la vente du stock de bois et des matériels de GRANJARD furent cédés au gendre de LABBEY pour 5 660 Francs au lieu des 10 000 convenus initialement avec le vétérinaire FAURE, lors de la signature du blanc-seing jamais transformé en acte. Pour se garantir de Mr FAURE, LABBEY se rendit de bonne heure le 12 février, à bride raccourcie jusqu'à Lyon, et fit signer à GRANJARD une autorisation de vendre les sus-dits bois et matériels, prétextant que FAURE s'était retiré de l'affaire[38] !

Ces fins escrocs, malgré leurs appuis et leurs intimidations, furent *in fine* condamnés par la Justice : à force de trop tirer sur la corde, elle casse !

Vers le Pré de l'Étang

Les procès

Quelque temps après son arrivée à Paris, GRANJARD apprit par ses amis, qu'avec la complicité du notaire, LABBEY l'avait trahi.

Alerté, GRANJARD revint à Poncin pour confondre ses usurpateurs. Après d'âpres discussions un accord fut difficilement trouvé avec l'aide de Me PASSERAT, avoué à Nantua. Ce n'est qu'à ce moment qu'il découvrit la haine que lui vouaient ses anciens amis : malgré leurs accords

37 Source : Arch. dép. de l'Ain, 3E 1961, f°75, enregistré le 21février.
38 Source : *Mémoire justificatif de l'Abbé Granjard*, imprimerie Dumoulin, Lyon, 1839.

LABBEY et PUPUNAT s’acharnèrent à outrager GRANJARD. Finalement, l’ancien curé de Poncin porta plainte pour abus de confiance auprès du procureur-général de Lyon. D’autres plaignants avaient fait de même. Le juge de paix de Poncin procéda avec intégrité aux auditions des témoins. Me PUPUNAT manœuvra de telle sorte, que les plaignants pour abus de pouvoir se retrouvèrent accusés de diffamation ; quelle Justice ! Le 10 août 1839, le tribunal correctionnel de Nantua condamna GRANJARD à un mois de prison, 25 francs d’amende et 200 francs de dommages et intérêts avec affiches du jugement en 200 exemplaires !

Ignorant les conseils de ses amis, le 13 août GRANJARD fit appel de cette sentence honteuse, et demanda 12 000 francs de dommages et intérêts. Malgré les manœuvres et intrigues de la partie adverse, la Cour de cassation de Lyon ne fut pas dupe et rétablit enfin le plaignant dans son bon droit, le 24 février 1840. La réputation cantonale du notaire en fut altérée, pourtant son étude resta active jusqu’en 1860.

Le tribunal correctionnel de Bourg confirma la condamnation en appel de LABBEY, le 20 novembre 1839, pour s’être rendu coupable de tentative de vol dans une autre affaire, mais sa peine de prison fut commuée en une amende symbolique de 400 francs.

À l’aval du Pré de l’Étang

Retour de Grandjard à Poncin

Depuis sa démission, en février 1838, GRANJARD avait retrouvé un poste de prêtre vicaire de la paroisse de Saint-Médard à Paris. Il demeura en 1842, 32 rue des Fossés Saint-Victor, puis rue du Cardinal Lemoine dans le 5e Arrondissement, encore dans le même quartier, 20 rue Neuve Saint-Étienne-du-Mont, et enfin en 1855, 17 rue Coq Héron dans le 1er Arrondissement. Lors de ses visites dans le Bugey, il était reçu par d'anciens paroissiens qui étaient restés ses amis.

À partir de 1846, il acquit plusieurs propriétés à Poncin, en vue de préparer sa retraite : quelques terres et des vignes de petites superficies, et surtout, en 1846, par-devant Me CHAMPION notaire à Poncin, « une maison située dans l'enceinte de la ville de Poncin, composée d'une écurie et cave voûtée au rez-de-chaussée, une chambre cuisine au-dessus avec grenier encore au-dessus, couverte en tuiles creuses, confinée à l'orient par la rue publique, à l'occident par la maison des héritiers de Jean CONFAVREUX, au midi par la maison de Claude MERMILLON, frère du vendeur », pour la somme de 1 100 francs payée sur quatre années[39]. Cette maison, où plutôt son emplacement, se trouvait dans l'actuelle rue de l'Étoile.

La réapparition du curé GRANJARD ne manqua pas de réactiver la haine que lui proférait son ancien ami PUPUNAT. Ce dernier est probablement en 1848 à l'origine de l'interrogation du Ministère des cultes sur la justification du secours spécial de 500 francs versé chaque année sur le fond du Culte catholique, secours négocié en 1838 entre l'abbé et Mgr DEVIE en échange de sa démission. L'abbé GRANJARD touchait en effet une rente viagère de 1 200 francs sur un capital de 15 000 francs versé antérieurement en argent par GRANJARD à Mr Pierre CORSAIN supérieur de l'Établissement de Ménestruel, selon les termes d'un contrat[40] reçu par Me SUFFET notaire à Bourg le 10 mai 1842, plus une rente de 700 francs pour « affaires particulières » entre lui et Mr CORSAIN[41]. Au demeurant rien de scandaleux, contrairement aux bruits que faisait courir le notaire de Poncin[42]. Cette somme de 15 000 francs déboursée seulement quelques années après la faillite de la société, prouve que le prêtre n'était pas aussi stupide que certains ont pu le croire. Financer l'institution de Ménestruel était poursuivre l'ambition qui le guidait depuis le début de sa vocation : toujours dispenser le bien. Malheureusement son altruisme et son excès de confiance envers la société civile l'avaient perdu.

En 1854, Jean-Baptiste GRANJARD prit rang pour un canonicat du second ordre de Saint-Denis[43], en l'occurrence une fonction de chanoine au chapitre de Saint-Denis. Puis il effectua un dernier voyage à Poncin pendant lequel en avril 1855, le boucher Jean BOUILLOUX lui vendit par acte sous seing privé[44], un ensemble de propriétés dont le prix se montait à 4 000 francs, payable en huit années, soit :

39 Source : Arch. dép. de l'Ain, Transcriptions hypothécaires de Nantua, Vol 66-article 30-Me Champion notaire à Poncin
40 Source : Arch. dép. de l'Ain, 3E 23132, n°527, *Constitution de rente viagère*.
41 Source : Arch. dép. de l'Ain, 1 V 65.
42 Sources : *Prêtres et paroisses au pays du Curé d'Ars*, Philippe Boutry, cerf, 1986. Page 285 et notes.
43 Source : Archives Nationales, fonds du chapitre de Saint-Denis conservé dans la sous-série F19.
44 Source : Arc. Dép. De l'Ain, Transcriptions hypothécaires de Nantua, Vol 93-article 7.

1. « Une maison ayant servant d'abattoir situé dans la ville de Poncin, confinée au matin par la rue, au midi par celle de Claude Mermillon, au soir par celle de la veuve Confavreux, au nord par celle de la veuve BERTRAND » ;
2. Une terre située au lieu dit *à La Combe*, contenant environ 90 ares ;
3. Une terre située au lieu dit *à la Montagne*, contenant environ 25 ares ;
4. Une terre à Neuville-sur-Ain au lieu-dit a*u Mocet*, contenant environ 53 ares ;
5. Deux petites terres situées commune de Neuville-sur-Ain au lieu-dit *le Mont* ou *les Bruyères*, d'une contenance d'environ 30 ares ;
6. Une teppe, dit *communal de Fromente*, commune de Neuville-sur-Ain, d'une contenance d'environ 18 ares ;
7. Une vigne située *au Gros Bois*, commune de Neuville-sur-Ain, d'environ 27 ares ;
8. Une autre vigne d'environ 3 ares 50 centiares, commune de Neuville-sur-Ain ;
9. Une autre vigne située *au Grand Mont*, d'environ 22 ares 50 centiares, commune de Neuville-sur-Ain.

C'est en cet hiver particulièrement froid que Jean-Baptiste GRANJARD tomba malade et décéda au domicile du vendeur, le 28 février 1855 ; il n'avait pas tout à fait atteint les 60 ans. Comble du sort : ce fut son ancien ami PUPUNAT, nommé maire en 1853, qui établit son acte de décès.

Les cultivateurs la ferme du CHANAY

On peut lire dans les Richesses touristiques et archéologiques du canton de Poncin, qu'existent au Chanay quelques restes datant du Moyen Âge, sans autre précision. Il est effectivement possible que ce site admirablement abrité ait été occupé en des temps reculés. Cependant, il ne figure aucune trace de construction dans le site sur le plan cadastral de 1826, où seul un étang poissonneux a pu y être exploité. Il y aurait avantage à lire les actes notariés du XVI^{e} siècle, à défaut de documents plus anciens.

Parmi les premiers recensements de population du XIX^{e} siècle, il n'est pas fait mention de la « ferme du Chanay » avant 1876, pourtant il y avait des habitants en 1838 (voir acte de vente).

Pour les états plus récents on trouve :

En 1876 : BRUNET Joseph (61 ans) fermier, sa femme BOUVARD Marie (69 ans) et leurs 2 enfants.

En 1881 : CHALEON Florentin (43 ans) fermier, sa femme Rosalie GAY (42 ans) et leurs 8 enfants.

En 1886 : GEOFFRAY Eugène (45 ans), sa femme Noémie DURAFOUR (41 ans) et leurs 4 enfants

En 1891 : BALIVET Pierre et Claudine BAJOLET, leurs 5 enfants et le grand-père Martin BALIVET, ainsi qu'un domestique.

En 1896 : BALIVET Pierre, sa femme Claudine BAJOLET, et leurs 5 enfants.

En 1901 : BALIVET Pierre (52 ans), sa femme Claudine BAJOLET (47 ans) et leurs 4 enfants, plus un domestique.

En 1906 : BAJOLET Claudine et ses 4 enfants, plus 2 domestiques

En 1911 : BAJOLET Claudine (né en 1853), son fils Joseph (né en 1885) et un domestique

En 1921 : BALIVET Joseph (né en 1885) et deux domestiques

En 1926 : BALIVET Joseph (né en 1885 à Jujurieux), sa femme BOUVARD Caroline (né en 1885 à Poncin), mariés en 1922 à Poncin, leur fils Paul (né en 1915 à Neuville sur Ain), ainsi qu’un berger italien.

En 1931 et 1936 : BALIVET Joseph (né en 1885 à Jujurieux), sa femme BOUVARD Caroline (né en 1885 à Poncin) et leur fils Paul (né en 1915 à Neuville sur Ain).

Bief du Chanay – Les enfants de la colonie de Ménestruel à la pêche aux écrevisses – Collection J. Grimbot

Sépulture de Charles-François PUPUNAT et sa famille
Cimetière de Poncin

Usage : Creative Commons License